

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 08/pfu/277139
Réf DMS : CL/2083-0003/05/2010-087PR
Réf CRMS : AVL/KD/GSR-3.4/s.482
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : GANSHOREN. Rue au Bois. Prairies marécageuses de Ganshoren.
Remplacement du pont enjambant le Molenbeek dans le cadre du projet *Vers Bruxelles – Poésie dans la Ville.* (Dossier traité par M. A. Vital – D.U. et Mme C. Leclercq – D.M.S.)
Avis conforme

En réponse à votre lettre du 10 mai 2010, en référence, reçue le 12 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 août 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

En sa séance du 9 juin 2010, la CRMS était invitée à se prononcer sur la démolition d'une passerelle en béton qui enjambe le cours d'eau du Molenbeek dans les prairies marécageuses de Ganshoren, classées comme site depuis le 9 mai 1995 et désignées comme zone spéciale de conservation Natura 2000. La passerelle serait remplacée par une nouvelle passerelle en bois comprenant un coin pour s'asseoir et observer le paysage. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de l'opération « *Vers Bruxelles – Poésie dans la ville* » initiée en 2007 par l'asbl *Het Beschrijf* et soutenue par la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Loterie Nationale.

Afin de se prononcer en pleine connaissance de cause, la Commission avait, en vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire, adressé à l'asbl *Het Beschrijf* une demande de complément d'information sur certains aspects du dossier.

L'opération vise à donner une place plus importante à la poésie dans la ville, certains quartiers de Bruxelles servant de cadre à des installations issues de la collaboration entre des poètes de renommée internationale et des artistes plasticiens belges. Dans le cas du marais de Ganshoren, le projet a été confié au poète portugais Paulo Teixeira et à l'artiste-plasticien belge Filip Van Dingenen. La nouvelle passerelle en bois exigerait la démolition du pont existant en béton. Elle aurait une forme organique évoquant celle d'une feuille. Son élargissement de près d'1,20m par rapport à la largeur de la passerelle actuelle (3,06 m au lieu de 1,80 m) permettrait d'installer deux bancs ainsi qu'une longue vue pour observer le paysage et lire le poème inspiré du site. La longueur de la passerelle serait également augmentée d'1 m (6 m au lieu de 5,06 m actuellement).

Parmi les informations complémentaires sollicitées, la CRMS avait demandé de fournir un diagnostic précis de la situation existante pour vérifier si le remplacement du pont en béton était réellement nécessaire. Elle avait également demandé des précisions concernant les mesures envisagées pour limiter

l'impact du chantier de démolition/reconstruction sur le site naturel classé et souhaitait connaître l'avis explicite du gestionnaire du site (Bruxelles-Environnement) sur le projet et sa mise en œuvre.

Afin de répondre à ces questions, l'asbl *Het Beschrijf* a organisé le 27 juillet dernier une réunion dans les locaux de la CRMS en présence d'un représentant de la Commission, de l'asbl et de l'artiste. Ni le gestionnaire du site, ni la DMS n'étaient représentés.

Le 30 juillet, les coordinateurs du projet *Vers Bruxelles* ont ensuite adressé à la CRMS un courrier dans lequel ils reprennent les arguments avancés par l'artiste qui signale que son intervention dans le marais de Ganshoren s'inscrit dans le cadre de son travail en général, l'écologie et la perception de la nature demeurant au cœur de sa pratique artistique. Intrigué par l'évolution urbaine du village de Ganshoren et par son contraste « nature et culture », l'auteur de projet a retenu le site naturel des marais de Ganshoren. Par son intervention, l'artiste souhaite contribuer à revaloriser le site, situé entre deux lignes de chemin de fer et à l'ombre d'immeubles barres. Il souhaite ainsi attirer l'attention du public sur le fait que la Ville est également faite de milieux naturels qui doivent être pris en compte.

Si la CRMS peut souscrire à cette idée, il lui semble cependant qu'il aurait été plus pertinent d'intervenir dans un lieu dont l'état existant nécessitait une amélioration réelle urgente même si, d'après l'asbl, il semble que le pont en question soit vétuste (usure du béton, traces de rouille, etc.) et que l'IBGE ait l'intention de le remplacer. La Commission regrette de ne pas avoir été interrogée en amont du projet dès lors qu'il s'agissait d'une intervention projetée dans un site naturel classé. Une concertation préalable aurait sans doute permis de choisir un lieu plus opportun.

Néanmoins, la CRMS prend acte que le projet a été examiné par les départements « maillage bleu » et « gestion nature » de l'IBGE (voir courriel du 05/07/2010) qui approuvent le projet étant donné sa « *bonne intégration paysagère et les matériaux utilisés* ». L'IBGE signale que « *le chantier n'aura pas d'impact sur le site et qu'il peut être mené à bien directement depuis le chemin existant* ». La CRMS demande toutefois à la DMS, qui n'a pas émis d'objection à l'intervention (voir rapport du 29 mars 2010), de vérifier si le chemin existant est compris ou non dans le périmètre classé et de s'assurer, le cas échéant, que toutes les précautions seront prises pour le préserver, ainsi que les abords, durant les travaux.

La Commission prend acte qu'une convention sera passée entre l'asbl et le gestionnaire du site pour ce qui concerne l'entretien du pont et les pièces de remplacement éventuelles.

Par conséquent, puisque que le gestionnaire du site soutient le projet et garantit que l'intervention aura peu d'impact sur le site, la CRMS émet un avis favorable sur la demande sous réserve que la DMS accompagne la mise en œuvre des travaux et qu'elle reste attentive à l'entretien régulier et à la bonne gestion du nouveau pont.

Enfin, au cas où d'autres interventions seraient prévues sur des sites protégés dans le cadre du projet « Vers Bruxelles – Poésie dans la ville », la CRMS demande à l'asbl Het Beschrijf de l'interroger au préalable pour évaluer la pertinence des implantations projetées en ville ou ailleurs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme C. Leclercq).

G. VANDERHULST
Président f.f.